



**ARRETE DE REINTEGRATION
SUITE A DETACHEMENT**
de M. / Mme
..... (**GRADE**)

Le / La Maire-/ Président /-Présidente de (nom de la commune ou de l'établissement public)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ces articles L.511-1 à L.511-4, L.513-1 à L.513-13, L.513-20 à 513-26,

Vu la demande écrite en date du présentée par M de réintégration à compter du,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

Vu l'arrêté en date du, établi par (*autorité de l'administration d'origine*), à effet du, classant M, (*grade*), au échelon, Indice Brut, Indice Majoré, avec une ancienneté de,

Vu l'arrêté en date du, établi par (*autorité de l'administration d'accueil*), à effet du, classant M, (*grade*), au échelon, Indice Brut, Indice Majoré, avec une ancienneté de,

Considérant que le classement à la réintégration s'effectue au vu de la situation la plus favorable,

ARRETE

Article 1 :

A compter du, M est réintégré(e) dans son cadre d'emplois, au grade de,

Article 2 :

A la date précitée, M est classé(e) au échelon, Indice Brut, Indice Majoré, avec une ancienneté de,

Article 3 :

Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Comptable de la collectivité ou de l'établissement

Fait à, le

Le Maire (ou le Président)

(Prénom, Nom)

Le Maire (ou le Président),

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Notifié le (date)

Signature de l'agent :

Transmis au Représentant de l'État le : (date)